



COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion du Vendredi 09 Octobre

Beaune – Maison du Rugby – 8 Chemin des Mariages

PROCES-VERBAL

Membres présents :

M. Jean COMTOIS,
Mme. Marine BONIN,
M. Robert CHABROST,
M. Christian CORNU,
M. Dominique MANY.

Assiste à la réunion : M. Jean-Christophe DINCHER, collaborateur de la Ligue Régionale de Bourgogne Franche-Comté.

La réunion, Présidée par M. Jean COMTOIS, débute à 18h00 au siège de la Ligue Régionale.

La commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) prend acte de ce qu'elle a reçu.

Il apparaît plus précisément, qu'une seule liste de candidatures a été déposée dans les conditions suivantes :

. Il apparaît que le dossier a été remis en mains propres sous pli cacheté par M. Jean-François CONTANT à M. Jean-Christophe DINCHER le 07 Octobre 2020 à 14h40 au siège de la Ligue Régionale et scellé en présence du remettant, puis remis à Mr Jean COMTOIS ce jour, lequel a constaté sur l'instant que les éléments de scellement n'avaient pas été rompus ou altérés.

Par conséquent, la CSOE conclut à la régularité du dépôt de la liste de candidature suivante.

- Liste Jean-François CONTANT, conduite par Jean-François CONTANT

S'agissant de la Liste Jean-François CONTANT :

- Qu'elle comprend pour tous les candidats :
 - les noms des 32 candidats,
 - Une attestation sur l'honneur,
 - Une copie de la carte d'identité recto verso,
 - Une copie de la Licence 2020-21
 - Un relevé d'extrait de casier judiciaire récent

- Que les candidats sont classés du rang 1 au rang 32
- Que l'un des 32 candidats, M. Frederic CHAGUE, est identifié comme étant docteur en médecine et classé en 15^{ème} position et que celui-ci a fourni une copie d'un diplôme d'études spécialisées de médecine délivré par le Ministère de l'éducation nationale à Dijon le 30.09.1985.
- Que 8 femmes sont classées avant le 23^{ème} rang sur la liste des candidats.

Relève, vérification faite,

- Que tous les candidats autres que ceux relevant des catégories obligatoires, ont été titulaires d'au moins une licence active de dirigeant délivrée par la FFR entre le 1^{er} Juillet 2017 et le 30 juin 2020,

Par conséquent, la CSOE conclut à la recevabilité de la liste de candidatures et relève qu'en l'état des éléments en sa possession, aucun des candidats qu'elle comprend ne sera inéligible lorsque viendra le moment de proclamer les résultats :

Liste :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. CONTANT Jean François | 17. LASSERRE Marie-Geneviève |
| 2. PERRARD Laurent | 18. NALET Vanessa |
| 3. QUATREPOINT Gérard | 19. POULALIER Christian |
| 4. BRUNE Michel | 20. MERLE Xavier |
| 5. BORDET Brigitte | 21. MATHEY Laurence |
| 6. GOGUILLOT Arnaud | 22. MONNOT Magali |
| 7. SEVE Denis | 23. CHAPUIS Jean-Marc |
| 8. FOULONT Didier | 24. GONNAUD Jean-Paul |
| 9. VION Nathalie | 25. LACOUR Jean-Marc |
| 10. PASCOET Marine | 26. RENARD Jean-Paul |
| 11. RIEU Angélique | 27. PETAMENT Thierry |
| 12. PELLOUX Jean-Paul | 28. MAGRIN Claude |
| 13. CHARPENTIER Marc | 29. REMY David |
| 14. LEGER Philippe | 30. LEBIAN Fabien |
| 15. CHAGUE Frederic | 31. CHEVROT Jean-Marc |
| 16. CUNHA DA SILVA Miguel | 32. GRAILLOT David |

En dernier lieu, la CSOE décide que le procès-verbal sera communiqué par courriel au candidat figurant en tête de liste, ainsi qu'au Secrétaire Général et au directeur de la Ligue Régionale, puis publié sur le site internet de la Ligue Régionale.

En outre, la CSOE autorise la Ligue Régionale si elle le souhaite, à communiquer par la voie institutionnelle, à l'ensemble de ses membres et licenciés, l'information de la liste ainsi jugée recevable à la condition de n'assortir cette communication d'aucun commentaire sous peine de risque de recours éventuel par tout intéressé.

La séance est levée à 19 h 25

La CSOE

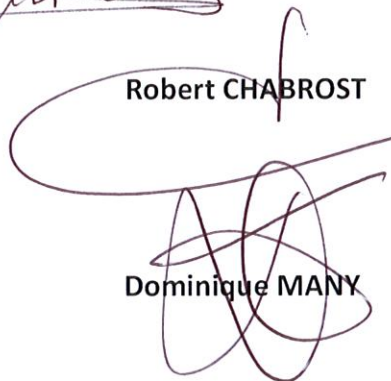
Jean COMTOIS
Président de la CSOE




Marine BONIN



Robert CHABROST



Christian CORNU



Dominique MANY

